

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

-----  
**DÉCISION**  
-----

numéro
CCDC_240705_055

portant sur

---

## ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ ELZÉARD DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION PAYSAGÈRE DU BELVÉDÈRE DE LA BAUME AURIOL À SAIN-MAURICE-DE-NAVACELLES

---

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

**VU** le Code de la commande publique, et en particulier l'article L.2123-1 1° précisant que le montant des prestations étant inférieur au seuil de deux-cent-vingt-et-un-mille euros Hors Taxes (221 000 € HT), il est fait recours à une procédure adaptée,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

**VU** la délibération n°CC 230704 16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

**VU** la consultation relative au marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification paysagère du belvédère de la Baume Auriol à Saint-Maurice-de-Navacelles, publiée le 11 mars 2024,

**CONSIDÉRANT** les offres remises à la collectivité dans le cadre de cette procédure,

**CONSIDÉRANT** le rapport d'analyse des offres,

### DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure le marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification paysagère du belvédère de la Baume Auriol à Saint-Maurice-de-Navacelles, avec la Société À Responsabilité Limitée (SARL) Elzéard, 11 rue des platanes, 34570 Murviel-les-Montpellier,

- **ARTICLE 2** : De préciser que l'enveloppe prévisionnelle des travaux est de trois-cent-soixante-quinze-mille euros Hors Taxes (375 000,00 € HT) et que le montant du forfait provisoire de rémunération pour toutes les missions s'élève à trente-et-un-mille-huit-cent-soixante-quinze euros HT (31 875,00 € HT), soit trente-huit-mille-deux-cent-cinquante euros Toutes Taxes Comprises (38 250,00 € TTC) : ce montant correspond à un taux appliqué à l'enveloppe prévisionnelle de huit virgule cinq pourcents (8,5 %),

- **ARTICLE 3** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans le rapport d'analyse annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 4** : D'imputer la dépense correspondante au budget principal, chapitre 23, article 2313, opération 23000, autorisation de programme 18,

- **ARTICLE 5** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-200017341-20240705-lmc111825-AR-1-  
1

Date de télétransmission : 05/07/24

Date de publication : 10/07/2024

Date de notification aux tiers :

Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le cinq juillet deux mille vingt-quatre,

Le Président

Jean-Luc REQUI



## RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Marché en procédure adaptée ouverte (mapao)  
(EXAMEN DES OFFRES AVANT LES CANDIDATURES)

### Objet de la consultation :

### **Mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification paysagère du belvédère de la Baume Auriol à Saint-Maurice-de-Navacelles**

Nature du marché :  Travaux  Fournitures  Services  Maîtrise d'œuvre

Procédure: Procédure adaptée, selon les articles R 2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique

### Caractéristiques du marché

Marché ordinaire.

Durée prévisionnelle de l'opération : 24 mois

8 mois pour les études, 4 mois pour les travaux, 12 mois de GPA

Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux : 375 000,00 € HT

### Déroulement de la consultation

- Début de la consultation en ligne : 11/03/2024
- Date et heure limite de réception des offres : 04/04/2024 à 12h,

### Recevabilité des offres :

- Nombre et liste des candidats ayant remis une offre dans les délais : 2

SARL ELZEARD – 11, rue des platanes – 34570 MURVIEL-LES-MONTPELLIER – 06 31 74 17 96 -  
contact@elzeard.eco

ATELIER SITES – 8 rue Emile Zola – 34000 MONTPELLIER – 04 67 66 44 13 – ateliersites@orange.fr

### Offres non recevables :

- Nombre et liste des offres reçues hors délais : 0

- Nombre et liste des offres irrégulières : 0
- Nombre et liste des offres inacceptables : 0
- Nombre et liste des offres inappropriées : 0
- Nombre et liste des offres anormalement basses : 0

**Jugement des offres :**

**Rappel des critères de jugement des offres, communs à tous les lots :**

Critères	Pondération
Valeur technique	50 %
Prix des prestations	50 %

**Analyse Valeur technique des prestations : pondération 50 %**

La valeur technique notée sur 50% sera jugée au vu des éléments suivants :

-Sous-critère 1 : Adéquation et pertinence de l'équipe mise en œuvre sur l'opération (composition de l'équipe dédiée, nombre d'intervenants, qualification des intervenants, méthodologie et organisation proposée pour chaque phase de la mission) 25 %

-Sous-critère 2 : Pertinence et adéquation de l'approche globale du projet proposée (architecturale, technique et environnementale) 25 %

La valeur technique sera appréciée au vu des éléments renseignés dans le mémoire justificatif présentant les éléments ci-dessus.

La notation sera effectuée selon l'échelle suivante :

- |                                       |          |
|---------------------------------------|----------|
| - Très insuffisant                    | 1 point  |
| - Insuffisant                         | 2 points |
| - Correct et acceptable avec réserves | 3 points |
| - Niveau élevé                        | 4 points |
| - Très élevé aucune réserve           | 5 points |

Candidats	Note Technique 50 %				Note totale sur	Classement
	Adéquation et pertinence de l'équipe mise en œuvre sur l'opération (composition de l'équipe dédiée, nombre d'intervenants, qualification des intervenants, méthodologie et organisation proposée pour chaque phase de la mission) 25 %		Pertinence et adéquation de l'approche globale du projet proposée (architecturale, technique et environnementale) 25 %		50	
	Points / 5	Note sur 25% (Note sur 5) x 5	Points / 5	Note sur 25% (Note sur 5) x 5		
SARL ELZEARD	4	20	3	15	35	1
ATELIER SITES	4	20	3	15	35	1

Commentaires sur les notes obtenues :

	VALEUR TECHNIQUE	
	SOUS-CRITERE 1	SOUS-CRITERE 2
SARL ELZEARD	Le mandataire st composée de 2 paysagistes concepteurs et s'adjoint un architecte DPLG en sous-traitance. Organisation et méthodologie bien détaillée	Approche globale du projet bien intégrée et bien cernée avec intégration des éléments déjà existants. L'équipe nous présente d'abord une approche très conceptuelle et généraliste, basée sur une présentation de leur vision sans pour autant la matérialiser par des principes d'aménagement
ATELIER SITES	Équipe dédiée présentant toutes les compétences appropriées (paysagiste concepteur et architectes) Organisation et méthodologie bien détaillée	l'approche globale du projet semble bien intégrée bien qu'il ne soit pas fait systématiquement référence au schéma d'intention paysagère. Néanmoins, le candidat a su proposer des principes d'aménagement répondant aux différents points évoqués dans le SIP.

**Analyse Prix des prestations : pondération 50 %**

<p><b>NOTE PAR RAPPORT A L'OFFRE LA MOINS-DISANTE</b> (Offre du moins disant HT / Offre proposée HT) x Valeur pondération</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le tableau ci-dessous présente la notation obtenue par chaque candidat :

Opérateur économique	Montant HT	Montant TTC	Note sur 50	Classement
SARL ELZEARD	39 375.00 €	47 250.00 €	42.86	2
ATELIER SITES	33 750.00 €	40 500.00 €	50	1

Commentaires :

Les offres sont conformes et acceptables.

### **Phase de négociation :**

Questions posées aux candidats :

ATELIER SITES :

- Pourriez-vous préciser votre approche du projet au regard du Schéma D'intention Paysagère ?
- Nous vous demandons également de nous confirmer qu'il s'agit de votre dernière proposition et, qu'elles intègrent bien l'ensemble des prestations prévues aux cahiers des charges. Dans le cas contraire, vous avez la possibilité de nous transmettre votre meilleure offre.

SARL ELZEARD :

- Pourriez-vous préciser les principes d'aménagement envisagés dans votre offre au regard du Schéma d'Intention Paysagère ?
- Nous vous demandons également de nous confirmer qu'il s'agit de votre dernière proposition et, qu'elles intègrent bien l'ensemble des prestations prévues aux cahiers des charges. Dans le cas contraire, vous avez la possibilité de nous transmettre votre meilleure offre.

### **Analyse Valeur technique des prestations après négociation (pondération 50%)**

Candidats	Note Technique 50 %				Note totale sur 50	Classement
	Adéquation et pertinence de l'équipe mise en œuvre sur l'opération (composition de l'équipe dédiée, nombre d'intervenants, qualification des intervenants, méthodologie et organisation proposée pour chaque phase de la mission) 25 %		Pertinence et adéquation de l'approche globale du projet proposée (architecturale, technique et environnementale) 25 %			
	Points / 5	Note sur 25% (Note sur 5) x 5	Points / 5	Note sur 25% (Note sur 5) x 5		
SARL ELZEARD	4	20	4	20	40	1
ATELIER SITES	4	20	4	20	40	1

Commentaires sur les notes obtenues :

VALEUR TECHNIQUE		
	SOUS-CRITERE 1	SOUS-CRITERE 2
SARL ELZEARD	Le mandataire est composée de 2 paysagistes concepteurs et s'adjoint un architecte DPLG en sous-traitance. Organisation et méthodologie bien détaillée	Les éléments complémentaires fournis soulignent les différents points abordés dans le SIP, évoquant les principes généraux d'aménagement du site.
ATELIER SITES	Équipe dédiée présentant toutes les compétences appropriées (paysagiste concepteur et architectes) Organisation et méthodologie bien détaillée	Le document transmis dans le cadre de la négociation démontre et précise la bonne prise en compte des différents éléments évoqués dans le SIP, tout en tenant de l'environnement du projet

**Analyse Prix des prestations : pondération 50 %**

<b>NOTE PAR RAPPORT A L'OFFRE LA MOINS-DISANTE</b> (Offre du moins disant HT / Offre proposée HT) x Valeur pondération
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le tableau ci-dessous présente la notation obtenue par chaque candidat :

Opérateur économique	Montant HT	Montant TTC	Note sur 50	Classement
SARL ELZEARD	31 875.00 €	38 250.00 €	50	1
ATELIER SITES	33 750.00 €	40 500.00 €	47.22	2

**Classement général et proposition par pondération :**

Opérateurs économiques	Note pondérée Valeur technique 50%	Note pondérée Prix 50%	Total	Classement de 1 à N
SARL ELZEARD	40	50	90	1
ATELIER SITES	40	47.22	87.22	2

### **Recevabilité de la candidature du candidat classé premier :**

Dans le cadre de la présente consultation et conformément à l'article R. 2144-3 du code de la commande publique, l'acheteur a vérifié la candidature du candidat classé en premier après analyse des offres sur la base des critères de sélection.

- Le candidat présente les garanties financières, techniques et professionnelles suffisantes pour exécuter les prestations

### **Conclusion :**

Compte tenu de l'analyse des critères énoncés dans le règlement de la consultation, l'offre de **SARL ELZEARD** est économiquement la plus avantageuse.

Par conséquent il est proposé de retenir la **SARL ELZEARD** pour un montant de 31 875.00 € HT, soit 38 250,00 € TTC.

Proposé le : 05/06/2024

Par : Olivier BRETTE – Chef du service Voirie

